



COMMUNE de HABAY

**ETABLISSEMENTS CONTENANT des INSTALLATIONS ou ACTIVITES
CLASSEES en VERTU du DECRET du 11 mars 1999
relatif au PERMIS d'ENVIRONNEMENT**

A.G.W. 4 juillet 2002 - Annexe X

ENQUETE PUBLIQUE

Concerne la demande de **LAMBIOTTE & Cie S.A.**, Avenue des Aubépines, 18, à 1180 - Uccle,

pour la révision des conditions particulières d'exploitation :
modifications des conditions particulières de rejet des Eaux industrielles usées, abandon du SBR et solution de remplacement & modifications des conditions particulières concernant le système de rétention des eaux pluviales dans les encuvements, sur les parcelles cadastrées 5e division, RULLES MARBEHAN HARINSART ORSIN-FAING, section D n°1086Y21, 1329X sises Grand rue, 79 à Marbehan.

Motif de soumission à enquête publique :

Information du public des modifications de conditions particulières envisagées dans un établissement classé IPPC/IED.

Fonctionnaire Technique : Monsieur Giuseppe MONACHINO, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 – NAMUR

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, à partir du 10 juillet 2020.

- DATE d'AFFICHAGE de la demande : 03/07/2020
- DATE d'OUVERTURE de l'ENQUETE : 10/07/2020
- LIEU, DATE & HEURE de CLOTURE de l'ENQUETE :

Administration communale, le mercredi 26 août 2020, à 10 heures.

Les OBSERVATIONS ECRITES peuvent être adressées à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de HABAY, rue du Châtelet, 2 - 6720 - HABAY-la-NEUVE

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une **enquête publique** est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable, pendant les heures d'ouverture du service, soit, du **lundi au vendredi, de 9 à 12h. & le mercredi, de 14 à 16h.** ou le **samedi matin, entre 11 et 12h., - sur RENDEZ-VOUS** - pris, au plus tard, 24 heures à l'avance, auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire : Pauline Balfroid -(063/41.01.75)-. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

La Directrice Générale,

Florence BRADFER

A HABAY, le 29 juin 2020.

Le Bourgmestre,

Serge BODEUX

N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires des immeubles situés dans un rayon de 50m à partir des limites de terrain faisant l'objet de la demande. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires. De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci !

Administration communale de Habay – rue du Châtelet, n° 2 – 6720 Habay-la-Neuve – 063 / 42 30 42 –
commune@habay.be – www.habay.be – T.V.A.216.696.317